

Mairie de Rougemontier

Le Rubis Mag

Au sommaire :

Les finances communales

L'école

Le mot des associations

Le futur lotissement social

Les élections européennes

Mai 2024

Sommaire :

Les finances communales

Le compte administratif 2023.....	2
Le budget primitif 2024	4
Les impôts	5

Le mot des associations communales

Comité des Fêtes	6
Rougemontier Sport Loisirs	7
Rubis Club	9

L'école Catherine et Jean Carrère

Inscription à l'école	10
-----------------------------	----

La fêtes des voisins..... 11

En quête d'un foyer ! : louer ou acheter un logement social à Rougemontier

12

L'actualité en bref.....

Les élections européennes.....	17
Le repas des Aînés.....	18
Le fleurissement de la commune	18
Les permanences de mairie	18
Le portage de repas à domicile	19
Les règles de bon voisinage	19
Les horaires de la déchèterie	20
Les déclarations d'urbanisme	21
Coupons réponses	22

Les finances communales

Le compte administratif 2023

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectuées sur l'année passée.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2023 ont porté sur les points suivants :

- Aménagement de sécurité de la rue de la Mairie
- Aménagement de sécurité route de Rouen / route de Pont-Audemer
- Aménagement de sécurité route d'Illeville
- Peinture de la salle des fêtes
- Réparation de la toiture du clocher de l'Église
- Achat de la maison sise 3, rue de l'Église

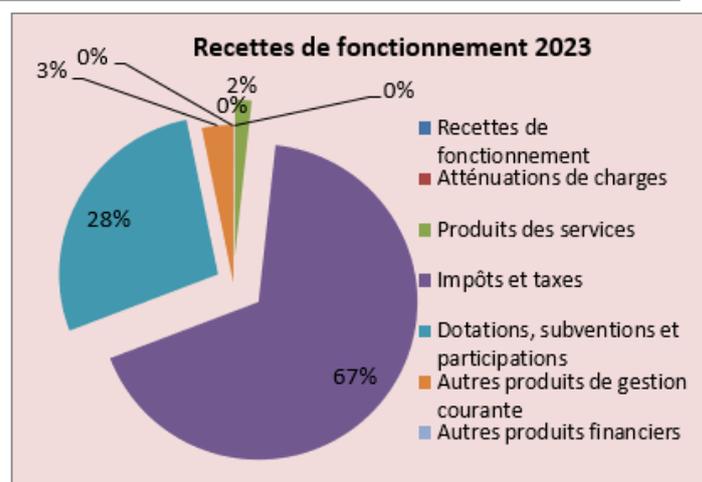
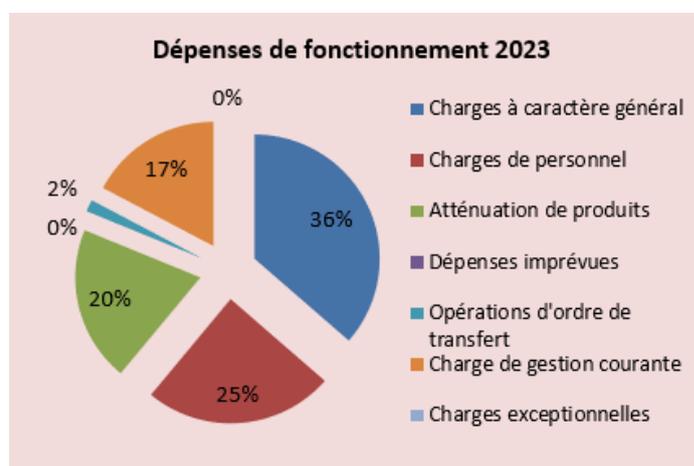
Les chiffres :

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	213 246.84 €
Charges de personnel	143 750.10 €
Atténuation de produits	118 286.59 €
Dépenses imprévues	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert	9 048.46 €
Charge de gestion courante	100 941.42 €
Charges exceptionnelles	0.00 €

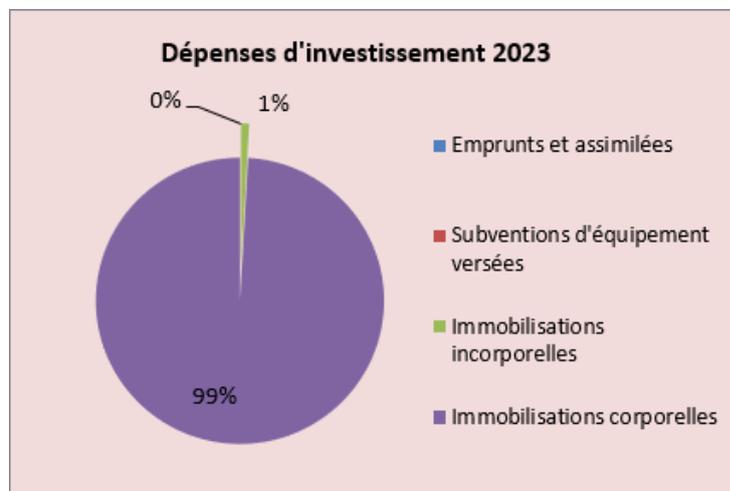
TOTAL DES DEPENSES	585 273.41 €
---------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement	
Atténuations de charges	282.13 €
Produits des services	12 154.00 €
Impôts et taxes	491 675.00 €
Dotations, subventions et participations	201 244.51 €
Autres produits de gestion courante	23 220.52 €
Autres produits financiers	0.00 €
Produits exceptionnels	0.00 €

TOTAL DES RECETTES	728 576.16 €
Excédent de fonctionnement 2022	143 302.75 €
Report résultat 2021	1 403 348.54 €
Report au Budget Primitif 2023	1 546 651.29 €

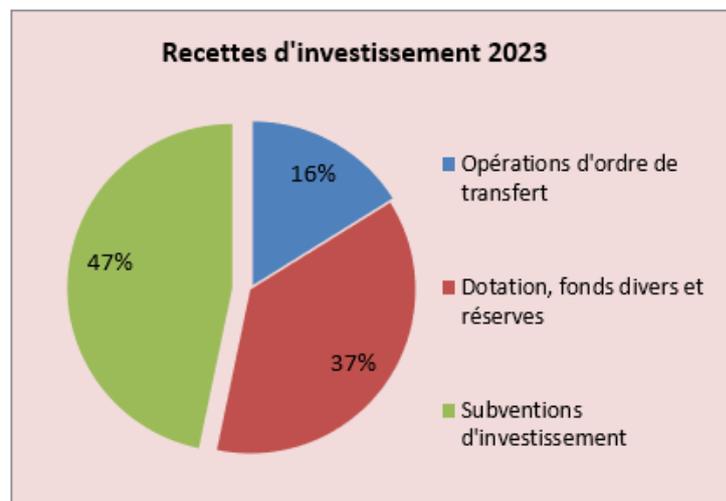


Dépenses d'investissement	
Emprunts et assimilées	0.00 €
Subventions d'équipement versées	0.00 €
Immobilisations incorporelles	4 471.96 €
Immobilisations corporelles	482 489.31 €
TOTAL DES DEPENSES	486 961.27 €



Recettes d'investissement	
Opérations d'ordre de transfert	9 048.46 €
Dotation, fonds divers et réserves	20 891.39 €
Subventions d'investissement	26 283.00 €

TOTAL DES RECETTES	56 222.85 €
Reste à réaliser d'investissement 2022	-430 738.42 €
Report résultat 2021	123 419.58 €
Report au Budget Primitif 2023	-307 318.84 €



Les finances communales

Le budget primitif 2024

Le budget primitif comptabilise l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir.

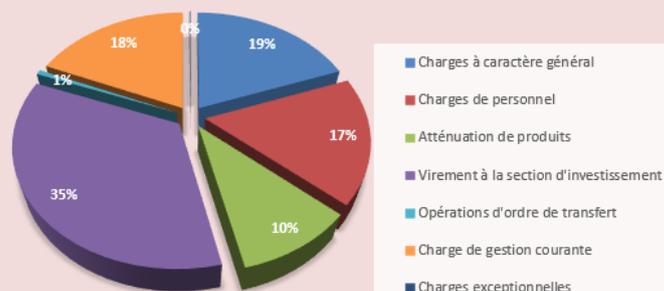
En 2024, les projets sont les suivants :

- Réfection de la toiture de la mairie
- Réfection des joints de brique de la mairie
- Aménagement d'un parc communal
- Isolation extérieure de la Maison d'Assistants Maternelles
- Agrandissement de la cour de récréation de l'école
- Travaux de réhabilitation de la maison sise 1, rue de la Mare Duboc
- Travaux de réhabilitation de la maison sise 3, rue de l'Église

Les chiffres :

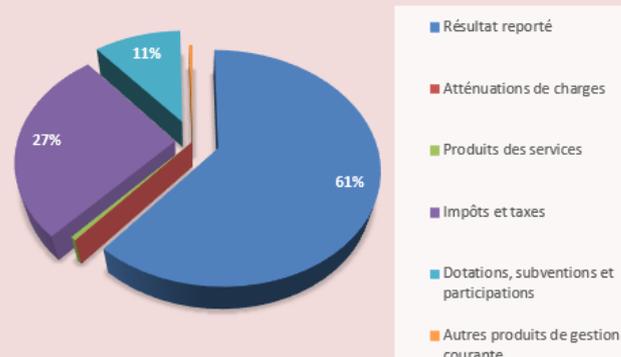
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	328 900.00 €
Charges de personnel	289 000.00 €
Atténuation de produits	170 000.00 €
Virement à la section d'investissement	586 090.00 €
Opérations d'ordre de transfert	11 000.00 €
Charge de gestion courante	312 135.47 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 699 125.47 €

Dépenses de fonctionnement 2024

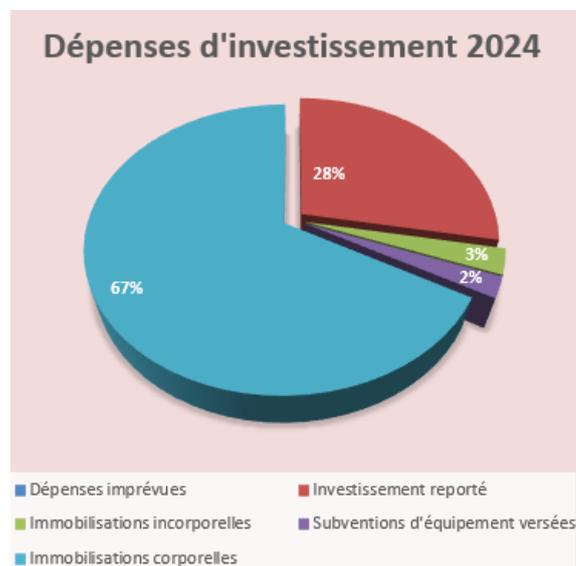


Recettes de fonctionnement	
Résultat reporté	1 039 400.47 €
Atténuations de charges	527.00 €
Produits des services	8 700.00 €
Impôts et taxes	463 666.00 €
Dotations, subventions et participations	179 632.00 €
Autres produits de gestion courante	7 200.00 €
Produits exceptionnels	0.00 €
Total recettes	1 699 125.47 €

Recettes de fonctionnement 2024



Dépenses d'investissement	
Dépenses imprévues	0.00 €
Investissement reporté	333 601.84 €
Immobilisations incorporelles	33 828.04 €
Subventions d'équipement versées	27 425.00 €
Immobilisations corporelles	800 395.94 €
TOTAL DES DEPENSES	1 195 250.82 €



Recettes d'investissement	
Résultat reporté	- €
Subventions d'investissement	87 910.00 €
Virement de la section fonctionnement	586 090.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	510 250.82 €
Opérations d'ordre de transfert	11 000.00 €
Total recettes	1 195 250.82 €



Les impôts

Cette année encore, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taxes, cependant, l'État augmente la base de la valeur locative des biens immobiliers de 3,86 %. Ce qui va inéluctablement se répercuter sur vos impôts.

Comité des Fêtes

C'est avec un immense plaisir que le « Club des 5 » et leurs bénévoles ont repris le chemin des manifestations au sein de la commune de ROUGEMONTIER.

L'année dernière fût remplie de bons moments passés ensemble : membres du comité, bénévoles, habitants de la commune et ceux des alentours. De belles rencontres et toujours autant de bienveillance, de compliments et d'encouragements qui ne font que booster notre motivation à faire vivre notre commune.



Cette année 2024 a débuté sur les chapeaux de roue avec notre *repas dansant*, thème « *chic et choc* » le 17 février 2024, qui a remporté un fort succès !!! L'Orange Bleue a su régaler les papilles de nos convives présents et le DJ WM a enflammé le dancefloor.



Nous avons poursuivi avec notre *loto du Printemps* qui a de nouveau rassemblé beaucoup de monde !



La foire à tout du 8 mai aura bien lieu avec, nous l'espérons, le soleil pour nous accompagner.

NOUVEAUTÉ 2024 pour nos ados : nous leur organisons une boom de fin d'année le samedi 1er juin 2024. Les collégiens de ROUTOT et BOURG-ACHARD seront conviés. En espérant que nos jeunes répondent présents !

Bien-sûr, cette fête que nous connaissons par cœur : la Fête Saint Martin qui cette année aura lieu sur 3 jours, réserve de nombreux moments sympathiques.

Avec au programme l'incontournable fête foraine. Mais aussi :

- Le vendredi 12 au soir : food-truck, défilé de motos, le magnifique feu d'artifice et une buvette.
- Le samedi 13 : concours de pétanque et jeux pour enfants ; restauration et buvette...
- Le dimanche 14 : foire à tout et restauration le midi

En espérant vous y voir nombreux !!!!

Nous terminerons l'année avec le loto d'Halloween en octobre et le passage des tracteurs illuminés que vous avez adoré en décembre.

Merci à tous pour votre soutien, aux bénévoles pour leur présence.

Si vous souhaitez partager ces moments en tant que bénévoles, n'hésitez plus !

Le mot des associations communales

Rougemontier sport loisirs

Nous profitons de la parution du nouveau Rubis Mag pour évoquer avec vous plusieurs sujets de la vie de l'association RSL depuis ce début d'année

RSL en quelques chiffres :

A ce jour RSL c'est 174 adhérents se décomposant sur :

- L'activité Gym adulte : 76 adhérents et 32 pour l'activité gym enfants
- L'activité Fun Dance : 19 adhérents
- L'activité Tennis de table adulte : 19 adhérents et 8 sur l'activité juniors
- L'activité Foot Loisirs : 20 adhérents
- Et enfin, l'activité marche seule a des adhérentes qui sont déjà adhérents à l'activité gym

C'est aussi 20 heures de sport proposés par semaine sur ces différentes activités. Pour cela nous tenons à remercier sincèrement la municipalité de Rougemontier pour le prêt de la salle des fêtes et ce, sur 60% de nos cours proposés.



RSL ce sont également des animations proposées, majoritairement gratuites, depuis ce début d'année :

- « Viens bouger à Rougemontier ». La fête du sport de Rougemontier qui a été organisée sur le week-end du 16 et 17 mars.

Cette année nous avons eu 92 marcheurs à notre randonnée nocturne, 13 personnes à la formation aux gestes d'urgence et une quarantaine de cyclistes sur la balade du dimanche matin

Pour cette saison 2024, nous nous sommes associés à l'association Charline qui œuvre pour les familles des enfants atteints de maladies cardiaques. Nous leur avons remis la totalité de la recette du week-end et ce, grâce à vos nombreux dons, pour la somme de 780 €.

Nous vous donnons RDV en 2025 pour la prochaine édition.

- Des soirées spéciales Fun Dance animées notamment par Anne, Carole et Emilie.

Pour bien terminer la saison sportive 2024, la prochaine spécial Fun Dance aura lieu le lundi 24 juin de 19 h 00 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Rougemontier. Elle aura pour thème l'Été et se conclura par un pique-nique à partager tous ensemble.





- Une nouvelle activité sur la partie loisirs/jeu de cartes – le Tarot est proposé désormais le vendredi soir à partir de 20 h 30. Activité accessible à tous que vous soyez débutant ou non. Pour les personnes souhaitant nous rejoindre pour cette nouvelle activité, vous pouvez contacter le numéro de téléphone suivant : 06 99 32 96.

Enfin du changement à venir pour cette fin d'année. En effet après 4 années à la tête du bureau RSL, plusieurs membres du bureau ont souhaité ne pas renouveler leur engagement bénévole au sein de l'association pour la saison prochaine. Ils laissent ainsi la possibilité à de futurs volontaires de s'investir pour cette belle association sportive.

Pour cela, une assemblée extraordinaire (AG) est programmée le lundi 03 juin 2024 à partir de 19 h 00 à la salle des fêtes de Rougemontier. Lors de cette AG extraordinaire, nous aborderons uniquement ce sujet afin de vous présenter en détail les postes à pourvoir avec les tâches à mener. Cette AG relèvera également les noms des candidats potentiels et les conditions de la future élection qui sera programmée lors de l'AG annuelle de l'association. L'AG annuelle est quant à elle prévue le vendredi 28 juin 2024 à partir de 19 h 00 à la mairie de Rougemontier.

Si vous souhaitez vous investir et donner de votre temps à l'association RSL, c'est avec plaisir que nous vous accompagnerons dans cette démarche. Alors n'hésitez plus et RDV le 03 juin 2024 à partir de 19 h 00 à la salle des fêtes de Rougemontier.

Nous vous rappelons qu'une association ne peut pas fonctionner sans bureau, qu'il soit en mode classique avec président, trésorier et secrétaire ou en mode collégial. Il est donc très important de pouvoir élire un nouveau bureau et ainsi maintenir l'association.

Nous comptons sur vous !

A très bientôt – L'équipe RSL



Le mot des associations communales

Rubis Club

Vous voulez passer un après-midi agréable, avec sérénité pour oublier vos tribulations, vos soucis, en jouant aux cartes ou à d'autres jeux de société, en compagnie d'autres séniors ?

Venez nous rejoindre tous les quinze jours de 14 heures à 18 heures, à la salle des fêtes de Rougemontier où, à 17 heures, il vous sera servi un délicieux goûter. Notre association accueille toutes personnes à partir de 50 ans. Elle organise aussi des sorties, ainsi que des repas.

Les prochaines sorties et prochains repas sont programmés ainsi :

- -le 21 avril 2024, sortie cabaret ;
- -le 16 mai 2024, concours de coinchée ;
- -le 28 juin 2024, croisière sur un bateau dans l'Orne ;
- -le 25 juillet 2024, buffet campagnard.

Pour tous renseignements, téléphoner au 06 84 40 87 79

N'hésitez pas à venir grossir nos rangs qui se composent déjà de 65 adhérents. Nous vous en remercions à l'avance.

La Présidente Mme EUDE Micheline



L'école Catherine et Jean Carrère

Le mot de la Directrice

Inscription à l'école

Les enfants nés en 2021 dont les parents habitent ROUGEMONTIER peuvent venir en mairie aux heures de permanences à partir du 07 mai 2024 pour l'inscription en école maternelle. Il convient de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Fêtes des voisins

Vendredi 31 mai 2024

Venez faire la connaissance de vos voisins dans
une ambiance conviviale !



18 h 30 : marche au départ de la salle des fêtes

19 h 30 : apéritif à la salle des fêtes

Mairie de ROUGEMONTIER
6, rue de la Mairie

secretariat@rougemontier.fr - 02 32 57 31 65

Pensez à prendre
votre pique-
nique !

En quête d'un foyer ? : louer ou acheter un logement

social à Rougemontier !

A Rougemontier, des logements locatifs sociaux et des logements agréés sont disponibles, comment cela fonctionne ?

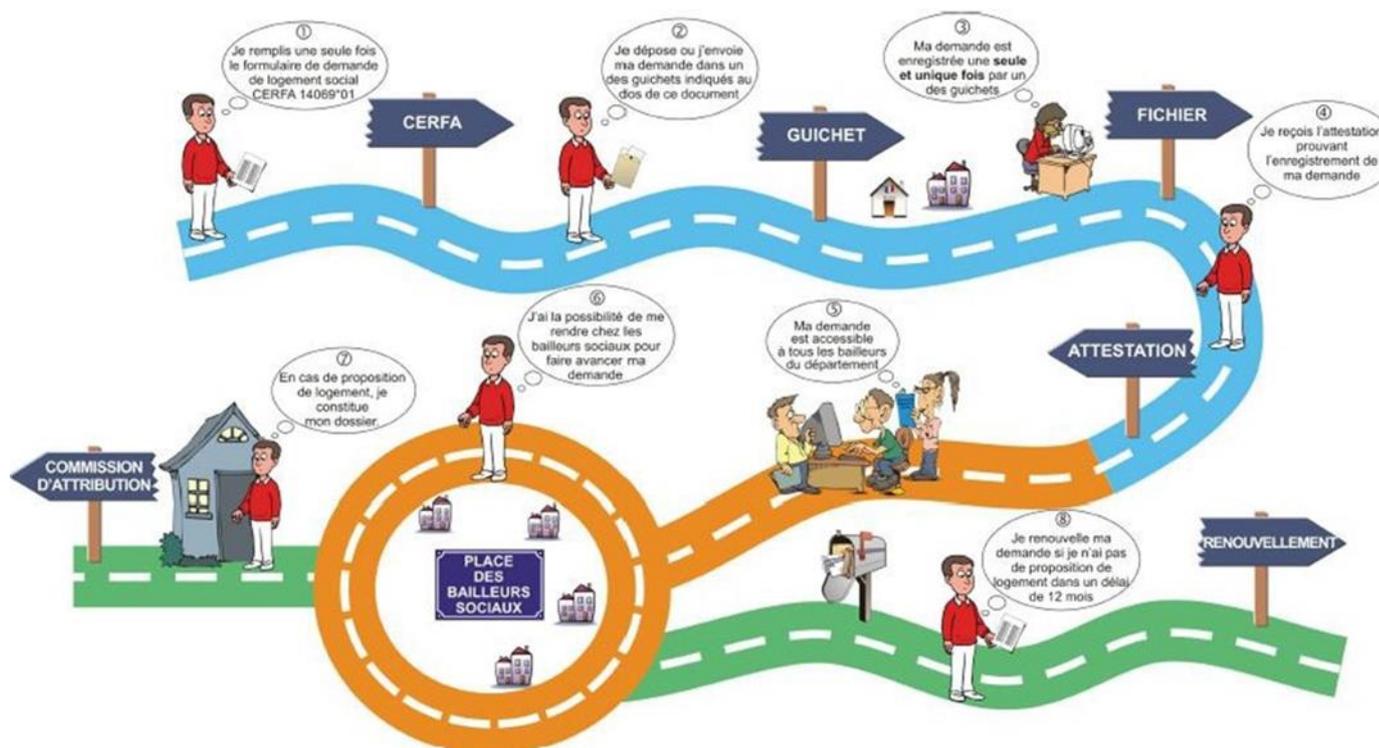
Louer un logement

Dans un contexte où l'accès au logement devient de plus en plus complexe pour de nombreuses familles et individus, la demande de logement social s'avère être une démarche cruciale. Pour beaucoup, cette quête représente un espoir pour un toit sûr et abordable.

Pourquoi une demande de logement social ?

La recherche d'un logement abordable dans le secteur privé peut souvent s'avérer difficile, voire impossible, pour de nombreuses personnes confrontées à des difficultés financières. Le logement social offre une alternative cruciale en proposant des loyers adaptés aux revenus des demandeurs, ce qui en fait une solution viable pour ceux qui ont du mal à trouver un logement abordable sur le marché privé.

Comment procéder à une demande de logement social ?



Les demandeurs de logement social peuvent enregistrer leur demande en ligne sur le site dédié à chaque département souhaité à travers les adresses suivantes :

- Calvados : www.demandelogement14.fr
- Eure et Seine Maritime : www.demande-logement-social.gouv.fr
- Manche : www.demandelogement50.fr
- Orne : www.demandelogement61.fr

En exécutant une demande en ligne, un « numéro unique d'enregistrement » est délivré au demandeur, rendant sa demande accessible aux organismes de logement social disposant de logements dans les communes recherchées.

Cette demande en ligne possède la même valeur qu'une demande déposée sous format papier auprès d'un guichet d'enregistrement agréé ou d'un organisme HLM gestionnaire des logements dans la commune souhaitée. Ces entités sont habilitées à enregistrer la demande et à instruire le dossier. La liste des guichets d'enregistrement est disponible sur les sites de demande en ligne et est régulièrement mise à jour.



Pour enregistrer sa demande, un demandeur doit fournir une copie de sa pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité. En cas de demande de justificatifs supplémentaires par un organisme de logement social, le demandeur peut déposer une copie électronique de ces documents directement dans son dossier en ligne, entraînant ainsi une simplification des démarches.

Le demandeur de logement social a également la possibilité de mettre à jour les informations de sa demande et de la renouveler directement via son compte en ligne. Des informations sur l'historique de la demande peuvent aussi être accessibles selon le département.

Chaque site de demande de logement social en ligne propose également des informations sur le parc social des communes :

- Les logements sociaux existants,
- Les logements attribués l'année précédente
- Le nombre de demandeurs en attente pour chaque organisme HLM.

Vous pouvez également consulter Hlm-info.fr, un site qui regroupe toutes les informations nécessaires aux demandeurs de logement social ou aux locataires : "Suis-je éligible à un logement social ? Quels sont mes droits et devoirs en tant que locataire ? Puis-je acheter un logement social ?" Différentes rubriques composent ce nouveau service d'information, comprenant notamment un simulateur d'éligibilité et de nombreux contacts utiles, adaptés à la localisation géographique.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Disposer de ressources annuelles ne dépassant pas certains plafonds fixés par le Code de la Construction et de l'Habitation,
- Être français ou étranger séjournant régulièrement en France.

L'attribution de chaque logement est décidée par une commission d'attribution, prenant en compte les priorités fixées par la réglementation. Les collectivités locales, les préfets et les employeurs peuvent également présenter des candidats, dans la mesure où ils ont contribué au financement du logement.

A l'entrée dans le parc social, les commissions d'attribution veillent strictement au respect des plafonds de revenus des ménages. Cependant, des dépassements peuvent ultérieurement survenir en raison de l'évolution des situations des ménages. Les ménages dépassant de 20% le plafond de ressources pour l'accès au type de logement social qu'ils habitent sont soumis à un surloyer (SLS). Ce surloyer vise à faire payer davantage les ménages dont les ressources ont augmenté au fil des années.

Chaque année, les plafonds de ressources applicables aux logements locatifs sociaux font l'objet d'un arrêté. Pour une demande de logement faite en 2024, le revenu annuel est le revenu fiscal de référence de 2022, inscrits sur l'avis d'imposition de 2023. Les plafonds de ressources sont établis en fonction de la catégorie du logement : prêt locatif à usage social (PLUS), logement très social (PLA-I) et logement intermédiaire pour des personnes ayant des ressources plus élevées (PLS). Ils sont actualisés chaque année en tenant compte de la variation annuelle de l'indice de révision des loyers (IRL).

 Tableau - Limites des plafonds de ressources 2022 (en euros)

Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Reste de l'Ile-de-France	Autres régions	Outre-mer
1	33 857 €	33 857 €	29 435 €	26 491 €
2	50 603 €	50 603 €	39 309 €	35 378 €
3	66 333 €	60 826 €	47 271 €	42 544 €
4	79 197 €	72 860 €	57 069 €	51 632 €
5	94 227 €	86 251 €	67 133 €	60 420 €
6	106 031€	97 061 €	75 660 €	68 094 €
Par personne supplémentaire	+ 11 816 €	+ 10 815 €	+ 8 440 €	+ 7 596 €



Le lotissement construit sous l'égide de la SILOGE progresse dans les temps. Les premiers bénéficiaires auront le plaisir de s'installer à partir de juillet 2024.

Acheter un logement – la location accession agréée : PSLA

L'achat d'un logement neuf en location-accession (PSLA) vous permet de devenir progressivement propriétaire en toute sécurité, en étant d'abord « locataire-accédant » avant de devenir pleinement propriétaire. Pendant une première période dite « locative », vous versez une redevance à l'organisme Hlm dont une partie viendra en déduction du prix de vente, au moment où vous déciderez de lever l'option d'achat.

Vous bénéficierez alors :

- d'un prix de vente plafonné selon la zone géographique où vous vous situez,
- d'une TVA à taux réduit de 5,5%,
- d'une exonération de taxe foncière jusqu'au terme des 15 ans suivant l'achèvement des travaux,
- de garanties, en cas de difficultés, de rachat (sans condition de ressources) et de relogement (sous conditions de ressources inférieures aux plafonds du PLUS) par les organismes Hlm.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut remplir certaines conditions, en ne dépassant pas les plafonds de revenus du PSLA. Comme pour un logement social en location, les critères peuvent varier d'un territoire à l'autre, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre organisme Hlm. Ce dispositif est particulièrement adapté aux jeunes salariés et aux personnes disposant de peu d'apport personnel qui souhaitent accéder à la propriété.

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources (en €)		
	Zone A et Abis	Zone B1	Zone B2 et C
Une personne seule	37.581	37.581	32.673
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	56.169	56.169	43.633
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	73.630	67.517	52.471
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap	87.909	80.875	63.347
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre pers. dont au moins une est en situation de handicap	104.592	95.739	74.518
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq pers. Dont au moins une est en situation de handicap	117.694	107.738	83.983
Personne supplémentaire	+13.116	+12.005	+9.368

Vous voulez devenir propriétaire à Rougemontier ? c'est possible !



Pourquoi pas vous ?

Avec seulement 3 000 € d'apport !

ROUGEMONTIERS à partir de 200 000 €

Avec le Prêt Social Location-Accession (PSLA), vous bénéficiez de :

- Frais de notaire réduits,
- Exonération de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) pendant 15 ans (soit une économie en moyenne de 1 000 € par an*).



Pour vérifier votre éligibilité,

Contactez-nous : **06 43 65 82 25**

Plus d'informations : info@hcnormandie.com

www.hcnormandie.com
16, BOULEVARD CHAMBAUDOIN 27000 ÉVREUX

Habitat Coopératif
de Normandie
L'accès sécurisé à la propriété
Construisons une vie ensemble

* Source : www.toutsurmesfinances.com

L'actualité en bref

Les élections européennes

Les élections auront lieu le 09 juin 2024. Afin d'être électeurs, les rubimonastériens doivent être âgés d'au moins 18 ans. La date limite des inscriptions sur les listes est fixée au 03 mai prochain.

Les jeunes majeurs s'étant fait recenser à ROUGEMONTIER seront inscrits d'office sur les listes électorales de la commune.

Les mineurs ou représentants légaux doivent se présenter dès la 16^{ème} année de l'enfant atteinte, afin de procéder au recensement militaire. Il faut se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille et d'une pièce d'identité en cours de validité.



En cas d'absence vous pouvez confier une procuration à un autre électeur quelque soit son lieu de résidence. Il devra être muni de sa pièce d'identité. Les démarches sont à faire dans un commissariat ou en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

L'actualité en bref

Le repas des Aînés

Le repas des aînés 2023 s'est déroulé le dimanche 12 novembre à la salle des fêtes.

Les rubimonastériens et rumonastériennes de 66 ans et plus ont pu profiter d'un repas offert par la commune sous l'ambiance d'une formidable chanteuse animatrice.

Le prochain repas aura lieu le 17 novembre 2024.



Le fleurissement de la commune

La commune maintient son grade de fleurissement avec 2 fleurs. Nous comptons sur vous pour embellir la commune.

Aussi, vous pouvez dès à présent annoncer votre participation au secrétariat de la mairie par courriel à secretariat@rougemontier.fr. Les critères de participation sont l'embellissement de l'environnement florale. Toutes les implications sont récompensées par la commune.

Les permanences de mairie

La mairie est ouverte au public en présence du Maire ou d'un adjoint les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30.

A chaque période estivale, les permanences ont lieu 1 fois par semaine au lieu de 2. Cette année, du 22 juillet au 23 août les permanences auront lieu exclusivement les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30.

L'actualité en bref

Le portage de repas à domicile

Repas variés et équilibrés livrés à domicile : RepaServices 27-76. Site internet : (<https://www.repaservices.fr/>)

RepaServices 27-76 offre des prestations pratiques en proposant une gamme complète de services portage de repas et livraison de courses

L'un de ses principaux avantages est la diversité de ses menus, adaptés à différents régimes alimentaires et préférences. De plus, cette entreprise s'adapte à votre emploi du temps, offrant à la fois des services ponctuels et réguliers pour vous fournir des repas à votre porte, selon vos horaires.



Repas sans sel
 Repas sans sucre
 Spécial diabétique
 Repas mixé
 Avec ou sans porc
 Avec ou sans poisson
 Sans potage

Mais RepaServices 27-76 ne se limite pas à la livraison de repas ; elle offre également un soutien précieux aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite ou à toute personne nécessitant une assistance supplémentaire.

Pour toute information, RepaServices est joignable par téléphone au 02 35 74 01 38 ou par courriel : contact@repaservices.fr

Les règles de bon voisinage

1. LE BRUIT :

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, un arrêté Préfectoral (DTARS-SE/N°19-14 du 25 septembre 2014 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage) régit les horaires autorisés, comme dans de nombreuses communes, pour la réalisation de ces travaux :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h du lundi au vendredi.
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

2. LA RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX DE PLEIN AIR :

Interdiction pure et simple de brûler quoique ce soit sur votre propriété.

3. LA RÉGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LES CHARDONS ET LE GUI :

Afin d'éviter la prolifération de ces espèces végétales invasives ou parasites, il est vivement conseillé d'arracher chardons et guis.



Ouverture des sites du Sdomode : horaires d'été (1er avril - 31 octobre)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Amfreville Saint-Amand	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Beaumontel	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Bernay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Beuzeville	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Bourg-Achard	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Brionne	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Broglie	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Cormeilles	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Drucourt	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Grand-Bourgheroulde	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Malleville-sur-le-Bec	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Mesnil-en-Ouche	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Pont-Audemer	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Rugles	PRO	PRO	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Georges-du-Vivère	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Serquigny	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Trouville-la-Haule	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Quai de transfert de Bernay	PRO		8h - 12h et 13h - 16h15*									
Plateforme de Martainville	PRO		8h30 - 12h et 14h - 18h*									

PRO : Déchèteries accessibles aux professionnels

*Sites accessibles uniquement aux professionnels et services techniques des collectivités

L'actualité en bref

Les déclarations d'urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Les travaux entrepris sans autorisation doivent impérativement être régularisés en mairie.

Coupon Réponse Fête des Voisins

Retour avant le 17 mai 2024

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer à la Fêtes des Voisins le 31 mai 2024.

Coupon Réponse Maisons Fleuries

Retour avant le 30 juin 2024

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer au concours des Maisons Fleuries.

Les Élus communaux :

Philippe ROBILLOT, Maire.

Bernadette ALLAIN, 1^{ère} adjointe.

Joël DE WULF, 2^{ème} adjoint.

Anita CACAUX, 3^{ème} adjointe.

André-Joseph PERDRIX, conseiller.

Sabine GODEFROY, conseillère.

François DELAVOÏPIÈRE, conseiller.

Clémentine LIARD, conseillère.

Paul CHENU, conseiller.

Jacqueline LEROY, conseillère.

Sébastien BLOTTIERE, conseiller.

Agnès YON, conseillère.

Cyrille LEREFAIT, conseiller.

Dominique DUVAL, conseiller.

Jean-Claude EUDE, conseiller.

Impression faite par atelier Gutenberg à PONT-AUDEMER

Mairie de ROUGEMONTIER

6, rue de la Mairie - 27350 ROUGEMONTIER
secretariat@rougemontier.fr - 02 32 57 31 65